

RAPPORT

d'un groupe de suivi international issu de la mission de surveillance qui a eu lieu du 17 au 23 octobre 2016 sur le territoire des régions de Lougansk et de Donetsk

Violence dans la zone de conflit en Ukraine de l'Est.

Les lieux de détention illégaux et la violation des droits de l'homme dans les localités des régions de Lougansk et de Donetsk affectées par le conflit



Imprint

DRA e.V.
Badstraße 44
D-13357 Berlin
Tel. +49 (0)30 446 680 0
Fax. +49 (0)30 446 680 10
info@austausch.org
www.austausch.org
www.civicmonitoring.org

Projet

« Soutien européen au monitoring efficace du respect des droits de l'homme en Ukraine de l'Est »



en coopération avec



Ce rapport résulte d'un projet mis en œuvre grâce aux efforts des organisations non-gouvernementales suivantes



Les auteurs du rapport : Andrey Alekhine, Vera Ammer, Anna Yanova, Vladimir Scherbatchenko, Imke Hansen, Olga Vassilieva, Sarah Reith

Rédaction générale du rapport : Anna Yanova (CICUE), Vladimir Scherbatchenko (CICUE), Yuliya Erner (DRA e.V.)

Photos : Imke Hansen, Vladimir Scherbatchenko.

Réalisé avec le soutien du Ministère des Affaires Étrangères de la République fédérale d'Allemagne



Auswärtiges Amt

Les opinions exprimées dans ce rapport ne correspondent pas nécessairement à la position officielle du Ministère des Affaires Étrangères de la République fédérale d'Allemagne.

Copyright © DRA 2016

La référence à la source est obligatoire lors de l'utilisation des données de ce rapport.

RAPPORT

d'un groupe de suivi international issu de la mission de surveillance qui a eu lieu du 17 au 23 octobre 2016 sur le territoire des régions de Lougansk et de Donetsk

Violence dans la zone de conflit en Ukraine de l'Est.

Les lieux de détention illégaux et la violation des droits de l'homme dans les localités des régions de Lougansk et de Donetsk affectées par le conflit

Ce rapport a été dressé par les membres d'un groupe de suivi international à l'issue de la mission de surveillance en Ukraine de l'Est qui s'est déroulée du 17 au 23 octobre 2016. Les représentants des organisations civiles de défense des droits de l'homme et de la communauté scientifique d'Allemagne, de Russie, d'Ukraine, mais aussi un représentant du bureau du Commissaire aux Droits de l'Homme de la Verkhovna Rada de l'Ukraine ont pris part à cette mission. Le soutien dans l'organisation des visites a été donné localement par les organisations civiles, membres de la Coalition « Justice pour la Paix au Donbass » : l'Organisation de défense des droits de l'homme de Starobelsk « Volia », le Mouvement civil « Otchychtcheni », le Centre écologique et culturel « Bakhmat » et d'autres organisations civiles ainsi que par les militants.

Le groupe a été composé de :

- Andrey Alekhine, Mouvement écologique de Donetsk (Ukraine)
- Vera Ammer, MEMORIAL Deutschland (Allemagne)
- Anna Yanova, Centre d'initiatives civiles de l'Ukraine de l'Est, « Coalition des organisations de défense des droits de l'homme et des initiatives « Justice pour la Paix au Donbass » (Ukraine)
- Vladimir Scherbatchenko, Centre d'initiatives civiles de l'Ukraine de l'Est, « Coalition des organisations de défense des droits de l'homme et des initiatives « Justice pour la Paix au Donbass » (Ukraine)
- Imke Hansen, Libereco – Partnership for Human Rights e.V. (Allemagne)
- Olga Vassilieva, ONG de défense des droits de l'homme « L'homme et la loi » (Fédération de Russie)
- Sarah Reith, Johannes-Gutenberg-Universität Mainz (Allemagne)

Dans le cadre de la mission le groupe s'est rendu dans les localités suivantes :

le 17.10.2016 – les villes de Kiev et de Kharkov

La région de Lougansk :

le 18.10.2016 – les villes de Lyssytchansk, Pryvolié, Sievierodonetsk

le 19.10.2016 – la ville de Starobelsk, le village Polovinkino dans la région de Starobelsk, la ville de Roubezhnoé

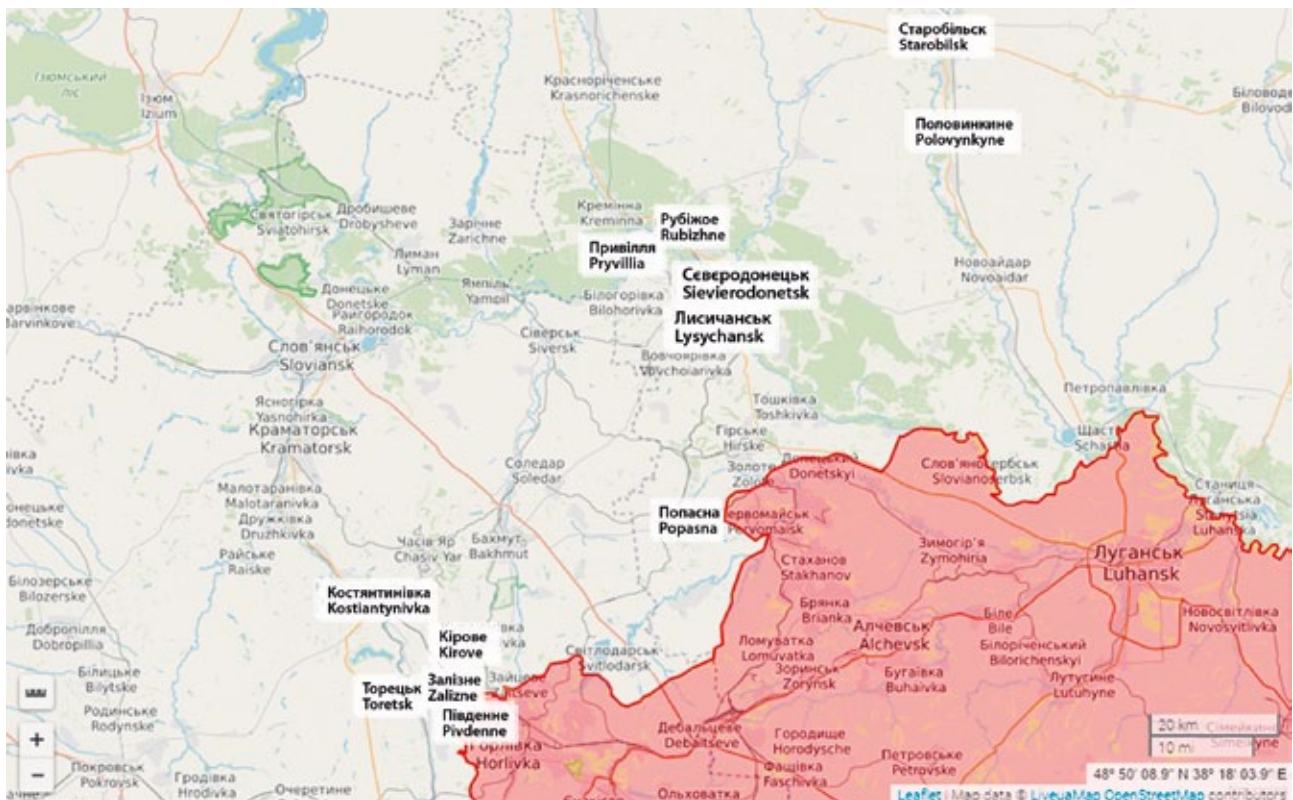
le 20.10.2016 – la ville de Popasnaya

La région de Donetsk :

le 21.10.2016 – la ville de Toretsk (y compris l'arrondissement Fomikha, lieu de résidence de la communauté de Roms), la ville de Zheleznoé (Artemovo), la cité Yuzhnoé (Leninskoé), la cité Kirovo, la ville de Konstantinovka

La région de Dnipropetrovsk :

le 22.10.2016 – la ville de Dniepr



Sommaire

Introduction	6
Les objectifs et la méthodologie de l'étude	7
Les lieux de détention illégaux créés par les forces armées illégales	7
Les raisons de détention	8
Lieux et circonstances d'arrestation	8
Les conditions de détention	8
La durée de détention, la mise en liberté	8
La durée de détention, la mise en liberté	9
Le traitement des détenus	9
Les preuves d'engagement de la Fédération de Russie dans le conflit au Donbass	9
Les lieux de détention illégaux créés par les forces armées ukrainiennes des volontaires	10
Une brève description des bataillons des volontaires	10
Les problèmes de coopération avec la population civile et au sein des bataillons	11
Description des lieux de détention illégaux créés par les bataillons des volontaires ukrainiens	12
Les raisons de la détention de la population civile par les combattants des bataillons des volontaires	12
Situation actuelle avec les bataillons des volontaires ukrainiens	13
L'instruction inefficace des crimes liés au conflit armé	14
Les problèmes après la phase active des opérations de guerre. Situation actuelle	16
Problèmes avec les autorités locales	16
Problèmes de la santé publique	16
Destructions et pertes matérielles	16
Problèmes sociaux	17
Problèmes à la ligne de démarcation	17
Commémoration	17
Recommandations à l'issue de la mission de surveillance	18

Introduction

Début 2014, les forces armées illégales, soutenues par la Russie, ont commencé la prise à main armée des bâtiments administratifs, ont bloqué le fonctionnement des organes d'Etat et des organes de force publique officiels dans un certain nombre de régions de l'Ukraine de l'Est. Les soi-disant « République populaire de Donetsk » (RPD) et « République populaire de Lougansk » (RPL) ont été proclamées. Les partisans et les membres des partis politiques pro-ukrainiens, des organisations civiles, les journalistes indépendants, les représentants d'autres communautés religieuses que celle de l'Église Orthodoxe ukrainienne du Patriarcat de Moscou, les militaires restés fidèles à leur serment, les fonctionnaires et les employés des autorités locales, les minorités sexuelles et, partiellement, nationales ont subi des représailles. Un réseau des lieux d'incarcération illégaux servant à détenir les représentants des catégories de population susmentionnées a été créé dans les localités et les villes des régions de Donetsk et de Lougansk non-contrôlées par l'Ukraine.

En avril 2014, le gouvernement ukrainien a lancé une opération militaire visant à rétablir le contrôle sur ses territoires.¹ Grâce aux efforts des troupes gouvernementales et des petites unités des volontaires

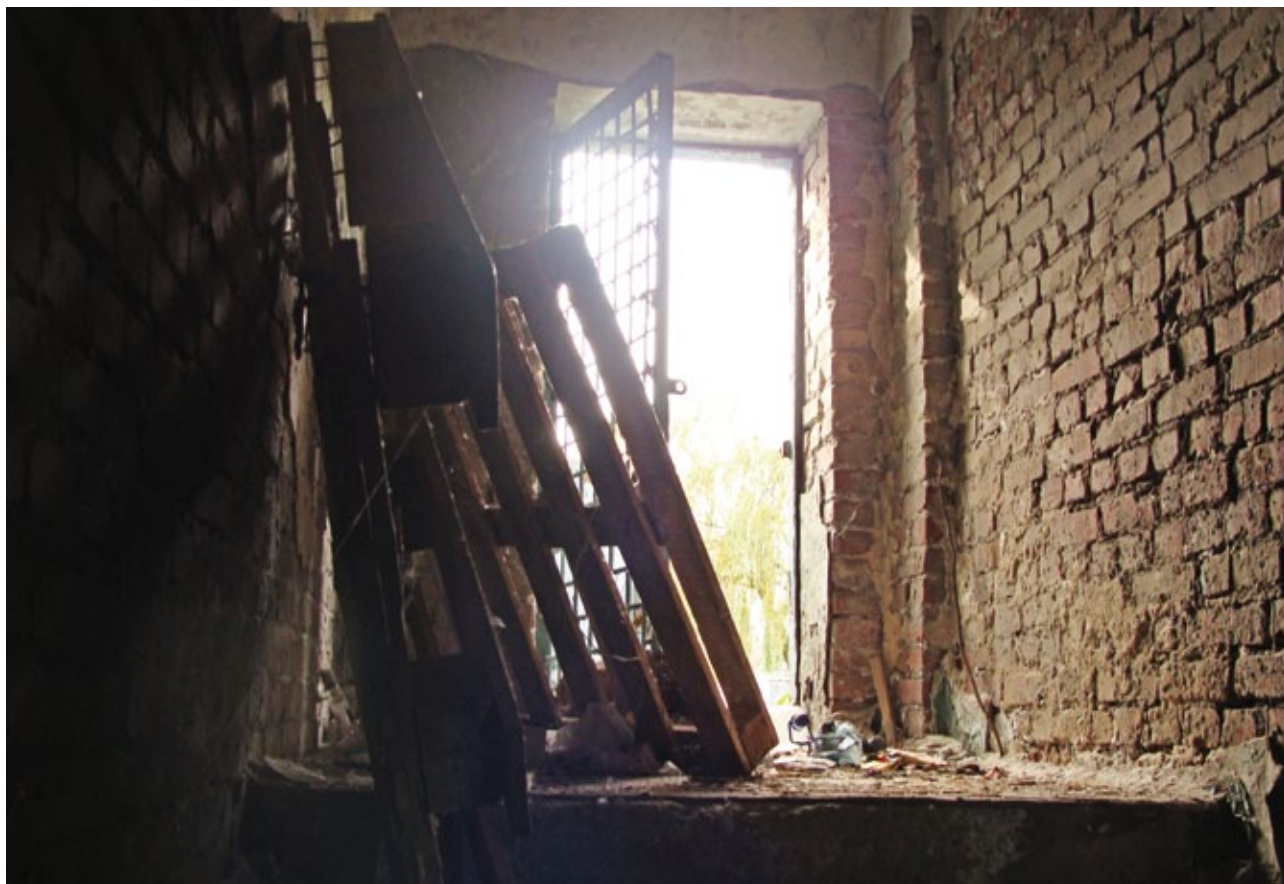
¹ En Ukraine, la dénomination officielle d'« Opération anti-terroriste » (OAT) a été adoptée. Dans les dossiers du Bureau du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, la dénomination utilisée est celle d'« Opération de sécurité ».

nouvellement formées, l'État ukrainien a réussi à rétablir le contrôle sur un certain nombre de villes et localités.² Là où les autorités officielles ne réussissaient pas à maintenir le monopole du pouvoir étatique ou s'étaient désistées de leurs fonctions, les formations des volontaires se chargeaient de protéger l'intégralité territoriale du pays et de retenir l'agression de la Russie.³

La mission de surveillance internationale a eu lieu sur les territoires non-contrôlés par l'Ukraine en 2014, mais rendus sous le contrôle du gouvernement ukrainien il y a deux ans. A l'exception des localités proches de la ligne de démarcation, la situation dans la région est assez stable. Toutefois, la région n'est pas prête au rétablissement de la paix d'après-guerre ni à la réconciliation civile, puisqu'elle existe dans un vide entre la paix et la guerre. Une telle situation crée une atmosphère d'incertitude et d'hostilité dans la société et mène à la radicalisation de l'état d'esprit communautaire.

² Les bataillons de défense territoriale et des bataillons des volontaires.

³ Pour définir la politique de la Fédération de Russie à l'égard de l'Ukraine dans la période indiquée, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe utilise le terme d'« agression de la Russie en Ukraine » qui est également utilisé dans ce rapport. La version intégrale de la traduction du texte de la résolution 2132 (2016) de l'APCE sur l'Ukraine est disponible sur : <http://ukranews.com/publication/1795-polnyy-perevod-teksta-rezolyucyy-2132-2016-pase-po-ukrayne>.



Les objectifs et la méthodologie de l'étude

L'objectif principal de la mission consistait en la surveillance de la violence illégale, y compris la visite des anciens lieux de détention illégaux⁴, créés par des forces armées illégales ainsi que par les forces armées des volontaires ukrainiennes sur les territoires des régions de Lougansk et de Donetsk, à présent contrôlés par les autorités ukrainiennes. En outre, la mission s'est fixé l'objectif d'étudier la situation générale dans la région et de se mettre au courant des problèmes actuels de la population sur les territoires affectés par le conflit.

L'étude a été faite à l'aide des interviews semi-structurées, des visites et des examens des anciens lieux de détention. Les membres du groupe de suivi ont utilisé la méthode de l'observation non-participante de l'audience ainsi que celle de l'analyse documentaire.⁵

Les observateurs ont fait des interviews programmées et spontanées dans un grand groupe en russe (excepté une interview). Les interviewés ont été informés sur les objectifs de l'interview et sur l'enregistrement audio de

4 Dans le contexte de ce rapport, on qualifie de « lieux de détention illégaux » les endroits créés illégalement où les séparatistes ou les combattants des bataillons des volontaires détenaient les gens. Le terme « les lieux de non-liberté illégaux » est répandu dans l'espace discursif ukrainien.

5 L'analyse de l'information secondaire disponible, comme, par exemple, l'information générale sur les formations armées des volontaires.

leurs récits et réponses. La durée des interviews était de 15 minutes à 2 heures.

Les intervieweurs ont rencontré des victimes de violence illégale, des anciens militaires et prisonniers de guerre, des mères et des femmes des prisonniers de guerre, celles des disparus et des personnes portées disparues, des habitants des territoires voisins du front ainsi que des militants civils et des journalistes. Dans le cadre de leur visite, les membres du groupe de suivi se sont rendus à l'audience de la Cour municipale de la ville de Roubezhnoé sur l'affaire de l'ex-combattant de bataillon des volontaires « Mirotvorets », accusé de meurtre, et ont également rencontré le procureur de la ville de Sievierodonetsk, le responsable du département de la police criminelle et des investigateurs de la Direction principale de la Police nationale de la région de Lougansk, des avocats plaidant pour les anciens militaires et les victimes de violence illégale. Tout au long de la visite, la mission de surveillance a fait plus de 40 rencontres et interviews.

Toutes les interviews ont été transcrites, numérotées et cataloguées. La photo fixation intérieure et extérieure a été conduite dans tous les lieux de détention illégaux visités (excepté ceux qui se trouvent sur le territoire des lieux de régime sécurisés).

Les lieux de détention illégaux créés par les forces armées illégales

Le groupe s'est rendu sur les lieux de détention suivants, créés par les forces armées illégales sur les territoires qu'elles avaient temporairement contrôlés auparavant :

- sous-sol dans le bâtiment de l'Institut de recherche scientifique et d'ingénierie d'État de l'industrie d'azote et des produits de synthèse organique (région de Lougansk, ville de Sievierodonetsk, 1, rue Vilessova) ;
- abri antiaérien et sous-sol de la SA de type fermé « Verrerie « Prolétaire » de Lissitchansk » (région de Lougansk, ville de Lissitchansk, 1, rue Mitchourina) ;
- garages proches du Parquet régional (région de Lougansk, ville de Popasnaya, 159, rue Mira) ;
- sous-sol dans le bâtiment du Conseil municipal de la ville de Konstantinovka et du Parquet interrégional de Konstantinovka (région de Donetsk, ville de Konstantinovka, 260, rue Lénine) ;
- local dans le rez-de-chaussée du Comité exécutif de ville (région de Donetsk, ville de Toretsk, 27, rue Piatidessiatiletia Oktiabria).

Tous les lieux de détention illégaux créés par les forces armées illégales que le groupe a visités se trouvaient dans des locaux inadaptés ou inappropriés pour la détention des gens. Tous les locaux visités n'ont pas de fenêtres

(à l'exception du local susmentionné dans la ville de Toretsk qui se trouve au rez-de-chaussée). Au sous-sol du Conseil municipal de la ville de Konstantinovka et celui de l'Institut de recherche scientifique et d'ingénierie d'État de l'industrie d'azote et des produits de synthèse organique de la ville de Sievierodonetsk il n'y a pas de système de distribution d'eau ni de toilettes. L'abri antiaérien et le sous-sol de la SA de type fermé « Verrerie « Prolétaire » de Lissitchansk » sont abandonnés depuis longtemps. Malgré l'existence des toilettes, celles-ci ne peuvent pas être utilisées puisque le système de distribution d'eau est hors d'usage depuis longtemps et est de fait inexistant.

Les lieux de détention illégaux visités ne sont pas utilisés en tant que tels depuis plus de 18 mois, voilà pourquoi leur aspect a été partiellement modifié. A titre d'exemple, deux locaux visités continuent à servir de sous-sols des bâtiments administratifs.⁶ Par conséquent, les matelas et les chiffons sur lesquels les détenus avaient dormi, les bouteilles en plastique et les bœaux utilisés comme toilettes, de même que d'autres ordures ont été enlevés des locaux.

6 Le sous-sol dans le bâtiment du Conseil municipal de la ville de Konstantinovka et du Parquet interrégional de Konstantinovka et celui de l'Institut de recherche scientifique et d'ingénierie d'État de l'industrie d'azote et des produits de synthèse organique.

Les raisons de détention

D'après les témoignages des personnes interviewées, les principales raisons de détention étaient :

- l'opinion politique : la position pro-ukrainienne, le soutien à l'EuroMaïdan, le soutien aux militaires des Forces armées de l'Ukraine (FAU) ou aux bataillons des volontaires ;⁷
- les convictions religieuses (appartenance aux églises protestantes, à l'Église orthodoxe ukrainienne du Patriarcat de Kiev) ;
- la violation du régime du couvre-feu, la consommation de l'alcool et des drogues ;⁸
- pour exiger une rançon ;
- l'utilisation en qualité de main-d'œuvre gratuite ;⁹
- des accusations arbitraires.¹⁰

Lieux et circonstances d'arrestation

De manière générale, pour les opinions politiques, on arrêtaient les gens chez eux¹¹, dans la rue¹² ou à côté des postes-frontières.

Un des interviewés – un journaliste de Lougansk – s'est fait arrêter quand il essayait de rentrer de Kharkov à Lougansk juste après la signature du premier accord de Minsk, tout à fait sûr qu'il n'avait rien à craindre : « *Début septembre 2014, on a signé le premier traité de Minsk, le premier accord de Minsk, ici on s'est réjoui de ce que la paix soit proche et de ce qu'on puisse ... en toute sécurité, c'est ainsi que j'ai décidé d'aller à Lougansk* ». ¹³

Généralement, les proches n'étaient pas informés de l'arrestation ni de la détention. Pour avertir les proches des détenus de l'emplacement de ces derniers, les personnes libérées organisaient des réseaux informels de transmission de l'information.

7 Les personnes détenues et inculpées pour ces raisons en 2014-2015 étaient majoritaires dans les lieux de détention illégaux. D'après les témoignages de certains interviewés, il existait des listes des personnes « à arrêter ».

8 Les membres des forces armées illégales ainsi que les civils sans opinion politique bien définie étaient mis en détention pour ce type de délits.

9 « Les détenus ont été forcés de travailler. Qui plus est, très souvent on ne mettait les gens au sous-sol que pour avoir une main-d'œuvre d'esclaves gratuite. » Interview 161017_002.

10 « Il y avait des cas où je communiquais avec les détenus qui venaient d'être incarcérés. Nous demandions : « Pourquoi étais-tu arrêté ? » Les réponses étaient les plus inattendues : « On m'a dit que j'étais trop bronzé » - c'était douteux. C'était en été, le jeune homme a expliqué qu'il travaillait dehors, sur le chantier. Par conséquent, il s'exposait au soleil, il était donc bronzé. C'est douteux, « ... vas-y au sous-sol, on va voir ça ... ». Un autre a été arrêté parce que son passeport avait l'air trop neuf. ... » Interview 161017_002.

11 Interview 161020_007.

12 Interview 1601021_014.

13 Interview 161017_003.

Les conditions de détention

Dans la plupart des cas, les locaux qui servaient de lieux de détention se situaient dans les sous-sols et n'étaient pas adaptés à la détention des gens. Dans les locaux au sous-sol il n'y avait pas de fenêtres, il manquait l'air frais. Les détenus perdaient la notion du temps, tout en étant incapables de distinguer le jour et la nuit.¹⁴ Il n'y avait pas de promenades. Les cellules étaient souvent bondées. Les gens dormaient « à tour de rôle [...], d'autres étaient accroupis »¹⁵ ou « *transversalement, les jambes fléchies* ». ¹⁶ Les cas d'interdiction totale au sommeil étaient constatés (les gens étaient réveillés par des coups de matraque électrique).¹⁷

De manière générale, les seaux et les bouteilles servaient de toilettes. Dans d'autres cas, les détenus sortaient aux toilettes sous l'escorte. Les interviewés ont raconté que les détenus n'avaient pas la possibilité de faire la toilette de base (prendre une douche, se brosser les dents etc.). L'accès à l'eau potable était limité. La nourriture était inappropriée et monotone (dans un des cas enregistrés les détenus se nourrissaient des biscuits et d'orge perlé pendant des semaines¹⁸). Il manquait souvent de nourriture et les gens souffraient de faim.¹⁹ C'était également lié au fait que les paquets de provisions de la part des proches n'arrivaient pas aux détenus.

Les anciens détenus illégaux témoignent de la pratique de détention commune des hommes et des femmes dans les mêmes cellules.

Les détenus ont souvent été forcés de travailler (creuser des tranchées, décharger des obus etc.). Ce travail était forcé, pas payé et durait plus de 8 heures, du petit matin au soir.²⁰

La durée de détention, la mise en liberté

L'arbitraire, l'incertitude complète et l'avenir imprévisible des détenus aggravaient la situation avec la détention forcée. Les détenus ne savaient pas combien de temps ils allaient être incarcérés : on ne leur annonçait pas la durée de leur détention. En effet, la durée de détention pouvait aller de plusieurs heures à plusieurs mois. Un des interviewés qui était détenu dans la ville de Gorlovka de la région de Donetsk (territoire de la « RPD ») en été 2015 a dit aux observateurs que les autorités libéraient les détenus avant terme pour qu'ils se battent dans l'armée de la

14 Interview 1601021_014.

15 Interview 161021_010.

16 Interview 161017_003.

17 Interview 1601021_014.

18 Interview 161021_010.

19 Interview 1601021_014.

20 Interview 161021_010.

« RPD ». Lui-même, il a réussi à s'évader : il a pu franchir la ligne de démarcation et arriver sur le territoire contrôlé par l'Ukraine.²¹

Le traitement des détenus

D'après les témoignages des interviewés, ils avaient subi des menaces, des insultes et des humiliations. Les détenus ont souvent été qualifiés de « fascistes ». Une des personnes interviewées (une femme) a été forcée de crier « Sieg Heil ».²²

« [Les membres des forces armées illégales] ne me percevaient pas du tout comme femme – ils ne me traitait pas d'être humain, peut-être qu'on peut avoir une telle attitude envers une plante ou une pierre ».²³

Les anciens détenus ont parlé des tortures et des moqueries à l'égard des personnes retenues par la force (« on m'a coupé au couteau », « on m'a pendu trois fois », « on m'a mis un masque à gaz »²⁴), on a tiré au-dessus de l'oreille²⁵, on a fait des mises en scène d'exécutions²⁶, on les battait « par ennui » etc.²⁷ On faisait coïncider les menaces de « fusiller tout le monde » aux dates importantes, par exemple, à l'anniversaire de l'attaque de l'URSS par l'Allemagne nazie (le 22 juin).

Selon les personnes interviewées, il est particulièrement difficile et douloureux de devenir témoin des tortures infligées aux autres.

« Je le voyais de cette cellule... J'ai vu comment on le frappait derrière, sur le dos, près des reins, j'ai entendu ces bruits. Je me suis planquée dans un coin et me suis caché le visage par les mains. Le moment le plus atroce, c'est quand tu es à deux mètres d'autrui. Je ne m'inquiétais pas pour ma vie, rien de ce genre. Quand on te frappe et on se moque de toi, ça fait peur à sa manière, mais je connais maintenant cette peur insupportable quand on frappe autrui tout près de toi ».²⁸

Les observateurs ont été informés des cas des viols des femmes. Un des interviewés a dit ceci : « Il y avait des cas de violence à l'égard des femmes. [...] Chaque nuit, les séparatistes entraient dans la cellule et faisaient sortir une jeune femme sous prétexte d'un interrogatoire. [...] Quand elle revenait, elle était vraiment mal à l'aise et évitait de regarder les autres dans les yeux. Alors, tout le monde comprenait bien qu'il n'y avait pas d'interrogatoires, qu'elle se faisait violer chaque nuit ».²⁹

21 *Ibid.*

22 Interview 161017_002.

23 *Ibid.*

24 Interview 161019_008.

25 Interview 161017_002.

26 Interview 161019_008.

27 Interview 161021_010.

28 Interview 161017_002.

29 *Ibid.*

Les preuves d'engagement de la Fédération de Russie dans le conflit au Donbass

Initialement, les objectifs du séjour n'étaient pas d'obtenir les preuves d'engagement de la Fédération de Russie dans le conflit à l'est de l'Ukraine, mais les interviewés eux-mêmes signalaient les faits de la participation des citoyens et l'utilisation des ressources de la Fédération de Russie dans le conflit au Donbass.

En particulier, les témoins (qui dans la plupart des cas étaient des citoyens socialement actifs) vivant sur les territoires ayant été contrôlés ou sous contrôle des forces armées illégales, disaient qu'avant la prise du pouvoir par les forces armées illégales on avait organisé des manifestations pro-russes dans les localités concernées. Un grand nombre d'inconnus qu'ils n'avaient jamais vus auparavant dans leur localité ont participé à ces manifestations. Dans les témoignages en question, il s'agit des petites villes de 50.000-120.000 habitants où les militants se connaissent de vue. Les témoins ont vu les gens sortir des bus avec les plaques d'immatriculation russes et supposent que ces gens étaient amenés de Russie.

Un interviewé, détenu par les séparatistes au sous-sol d'un ancien bureau de recrutement de la ville de Lougansk, a dit que les forces armées illégales forçaient les prisonniers d'effectuer toutes sortes de travaux, y compris de décharger les camions avec les provisions. Les camions qui livraient les provisions avaient les plaques d'immatriculation russes, et leurs conducteurs pressaient les gens en disant qu'ils devaient encore retourner à la frontière. Les provisions livrées avaient des labels russes.³⁰

Une autre interviewée, détenue illégalement par les forces armées illégales dans la ville de Donetsk, était témoin, avant sa mise en liberté, d'une conversation entre les journalistes Andrew Kramer et Mark Franketti avec le chef du bataillon « Vostok » A. Khodakovkiy. D'après elle, Khodakovkiy parlait aux journalistes occidentaux de l'importance de l'ouverture du côté de la Fédération de Russie du soi-disant « troisième front » dans le conflit au Donbass (on entendait par là l'invasion des forces armées russes aux alentours de la ville d'Illovaïsk).³¹

Un autre interviewé, ayant été détenu illégalement, a dit que sa mise en liberté était rendue possible grâce aux pourparlers avec un des leaders des forces armées illégales. Ce dernier avait affirmé qu'il était employé du Service fédéral de sécurité de la Fédération de Russie venu de Saint-Pétersbourg à la base des séparatistes pour les former.

30 *Ibid.*

31 Interview 161017_002.

Les lieux de détention illégaux créés par les forces armées ukrainiennes des volontaires

Une brève description des bataillons des volontaires

Dans le cadre de la mission de surveillance, les interviewés mentionnaient le plus souvent le 24^e bataillon de défense territoriale « Aïdar »³²; moins fréquemment, le bataillon du service de patrouille de la milice à destination spéciale « Mirotvoretz », la compagnie de milice de patrouille à destination spéciale « Tornado »³³, le régiment du service de patrouille de la milice à destination spéciale « Dniepr », le bataillon des volontaires de défense territoriale « Donbass », la petite unité à destination spéciale « Azov »³⁴, « le Corps ukrainien des volontaires »³⁵ du « Secteur droit »³⁶.

Les bataillons des volontaires étaient composés de deux types de combattants, officiels et non officiels. Le premier groupe comprenait des volontaires qui ont fait le service militaire officiel, selon les ordres, dans les Forces Armées de l'Ukraine (FAU) ou était affectés au Ministère des affaires intérieures. Le second groupe des volontaires inclut des combattants non officiels. Ce groupe comprenait les gens qui, pour différentes raisons (condamnation encore valide, état de santé inapproprié, dépassement de l'âge de mobilisation etc.) ne pouvaient pas être mobilisés ou ne pouvaient pas occuper certains postes dans l'armée (en particulier, des femmes), mais qui tenaient à participer à des opérations de guerre. Du point de vue quantitatif, la part des combattants « non officiels » allait de 50 à 70% (dans certains cas elle atteignait 100%) du corps général des bataillons des volontaires. La présence dans les bataillons des « combattants officiels » et « non officiels » en 2014 est confirmée par les combattants eux-mêmes ainsi que par les cadres des organismes chargés de l'exécution de la loi.

Les enquêtes auprès des anciens combattants montrent que les motivations des participants des bataillons des volontaires étaient différentes. La principale motivation était l'aspiration à défendre l'unité territoriale et le régime constitutionnel de l'Ukraine. Il est à noter que cette motivation était bien visible auprès des combattants venus de Maïdan, des régions occidentales de l'Ukraine, mais aussi des habitants locaux des régions de Donetsk et

de Lougansk intégrant les rangs de la défense territoriale des régions affectées par le conflit. La prévalence de cette motivation est confirmée par le fait que les combattants « non officiels » ne recevaient pas de récompense de la part de l'Etat et pouvaient faire leur service en grande partie grâce à l'aide des volontaires de la population civile.

Parmi d'autres motivations d'adhésion à des forces armées des volontaires figurait le désir de trouver un emploi avec un salaire stable et relativement élevé pour les standards ukrainiens, mais aussi le désir d'éprouver de nouvelles émotions, satisfaire le besoin du risque, du travail en équipe, la fascination pour la romantique « des tranchées ».

Les personnes aspirant à profiter des opérations de guerre dans le but d'enrichissement personnel illégal représentaient une catégorie à part.

Les personnes intégrant les bataillons pouvaient avoir à la fois plusieurs motivations de nature différente.



32 Depuis novembre 2015, le 24^e bataillon d'assaut détaché fait partie de la 10^e brigade d'assaut de montagne détachée des Troupes terrestres des Forces armées de l'Ukraine.

33 Le 18 juin 2015, la compagnie de milice de patrouille à destination spéciale « Tornado » a été licenciée.

34 Fait partie de la Garde nationale de l'Ukraine depuis octobre 2014.

35 Ont été éloignés de la ligne du front en avril 2015 à l'ordre du commandement de l'OAT (opération anti-terroriste).

36 « Le Secteur droit » est une organisation politique, à l'origine, un groupement informel de militants d'une série d'organisations d'orientation nationaliste né lors des actions de protestation à Kiev durant l'EuroMaïdan.



Les problèmes de coopération avec la population civile et au sein des bataillons

Tout au début du conflit, les actions des volontaires n'étaient que très peu réglementées. Le vide du pouvoir dans la région créait des conditions propices à l'arbitraire et à la violation de la loi, ce qui provoquait des conflits non seulement à l'intérieur des forces armées des volontaires mais aussi avec la population locale.

Le groupe de suivi a enregistré des preuves des activités criminelles et illégales de la part de certains volontaires (des pillages, des meurtres, des arrestations illégales, y compris des arrestations avec l'utilisation de force abusive, le traitement brutal des détenus). Les faits des infractions

commises sont confirmés par les volontaires eux-mêmes qui indiquent que le corps des forces armées des volontaires était hétérogène et comprenait les personnes au passé criminel et que les bataillons des volontaires devaient eux-mêmes agir dans les conditions des opérations de guerre.

Différents degrés du respect de la loi et la motivation des volontaires menaient à la formation dans les petites unités militaires des groupes séparés et engendraient des conflits entre les volontaires même.

Au stade initial de la guerre, les combattants des forces armées des volontaires n'avaient pas d'uniforme unique, de certificat ni de signe d'identification prouvant leur appartenance à un bataillon. Cela permettait aux groupements criminels d'agir au nom des combattants des bataillons des volontaires : tout en profitant du statut et de l'autorité de ces derniers, les criminels pillaient la population.

Les anciens combattants avouent qu'il existait un problème de consommation abusive d'alcool dans les bataillons, ce qui provoquait souvent des conflits, y compris ceux avec la violence physique. Au vu d'un combattant en état d'ivresse, le commandement des forces armées des volontaires le punissait sévèrement. Dans les petites unités armées s'était répandue la pratique illégale de détention de telles personnes dans les cellules spéciales, les fosses ou les cages. Néanmoins, le problème de consommation abusive d'alcool dans les petites unités armées est jusqu'à présent signalé comme étant une des raisons des relations tendues avec la population locale.

Eu égard aux réalités décrites ci-dessus, une partie des civils essayait d'éviter les contacts avec les combattants des forces armées des volontaires et avec les militaires en général. En même temps, dans les communautés locales il existe des groupes actifs et bien organisés des locaux qui proposent aux militaires différentes formes de soutien (provisions, vêtements, carburants, lubrifiants, armes non-létales, équipement technique, services de ménage et de la vie courante gratuits, soutien psychologique). Une fois que les besoins alimentaires et courants des militaires ont été satisfaits, ces derniers ont commencé à fournir l'aide domestique et alimentaire à la population locale et aux organismes d'action sociale. La reconnaissance de leur légitimité et l'attitude positive d'une partie de la population locale envers les forces armées des volontaires sont dues, dans une certaine mesure, au fait que parmi les volontaires il y avait des habitants locaux.

Les combattants remarquent que les médias ukrainiens ne couvrent pas toujours de façon objective l'activité des forces armées des volontaires en 2014-2015. A leur avis, le service loyal et l'héroïsme des volontaires passent sous silence tandis que les faits négatifs, même les plus petits et insignifiants, sont largement médiatisés. Par conséquent, la population se fait une représentation erronée de l'activité des bataillons des volontaires.



Description des lieux de détention illégaux créés par les bataillons des volontaires ukrainiens

Tout au long de la mission de surveillance, deux endroits de dislocation des bataillons des volontaires ukrainiens ont été visités :

- école n°32, lieu de dislocation de la compagnie de milice de patrouille à destination spéciale « Tornado » (région de Lougansk, ville de Privolié, 122a, rue Donetskaya) ;
- sous-sol d'atelier de charcuterie, lieu de dislocation du bataillon « Aïdar » (région de Lougansk, localité de Starobelsk, village Polovinkino, 1, rue Mira).

Les participants de la mission de surveillance n'ont pu faire qu'un examen extérieur de l'ancien lieu de dislocation de la compagnie de milice de patrouille à destination spéciale « Tornado » à Privolié dans la région de Lougansk. Puisque le bâtiment de l'école où la compagnie se disloquait continue à être utilisé par la Garde nationale, sa visite s'est avérée impossible sans accord préalable.

D'après le journaliste local qui a accompagné le groupe de suivi et avait visité le sous-sol de l'école, suite à de nombreuses déclarations concernant les soi-disant prisonniers de la compagnie « Tornado » détenus à l'école, en juin 2015, le commandement de cette unité militaire a ouvert tous les locaux aux journalistes qui ont constaté l'absence de quoi que ce soit, à l'exception des provisions.³⁷

Accompagnés d'anciens combattants du bataillon « Aïdar » issus de la population locale, les membres de la mission de surveillance ont visité l'ancienne base de dislocation de l'unité militaire (atelier de charcuterie auparavant) dans le village Polovinkino, localité de Starobelsk. Les participants

du groupe avaient l'occasion d'examiner, entre autres, les anciens lieux de détention illégaux, situés au sous-sol du bâtiment. Ces lieux sont des cellules qu'on peut fermer de l'extérieur, de 2-3 m², numérotées et équipées de fenêtres spéciales dans les portes en fer permettant aux gardiens de surveiller les cellules du couloir. Compte tenu du fait qu'au moment de l'examen le sous-sol (comme la base entière) était abandonné et couvert de déchets ménagers et du plâtras, il semble impossible d'identifier l'état sanitaire des cellules en 2014 et l'existence du système de chauffage, distribution d'eau, ventilation.

Selon les accompagnateurs, anciens combattants du bataillon, les détenus mangeaient la même nourriture que les combattants du bataillon ; à la demande, on les accompagnait aux toilettes, ils n'ont pas subi de violence physique ou psychologique.

Pour obtenir de plus amples informations concernant les conditions réelles de détention dans les lieux de détention illégaux créés par les forces armées des volontaires ukrainiennes, il est nécessaire de s'informer auprès des personnes détenues dans ces lieux. Lors de la visite de surveillance, les membres du groupe n'ont pas réussi à communiquer avec de telles personnes. Une partie d'entre elles ont refusé la communication sous prétexte que les organismes ukrainiens chargés de l'exécution de la loi mènent les enquêtes sur ces faits.

Les raisons de la détention de la population civile par les combattants des bataillons des volontaires

Les principales raisons de la détention de la population locale par les combattants des bataillons des volontaires étaient :

³⁷ Interview ZOOM0012.



- soupçon de la participation aux opérations militaires du côté des forces armées illégales de la « RPD » / « RPL » ;
- soupçon du soutien actif accordé aux forces armées illégales de la « RPD » / « RPL » (provisions, matériaux de construction pour les postes-frontières et d'autres bâtiments militaires etc.) ;
- soupçon de la sympathie envers les forces armées illégales (communication irrespectueuse ou offense directe à l'égard des combattants des bataillons des volontaires, port de la symbolique pro-russe ou soviétique sur les vêtements etc.).

Quelques habitants locaux ont dit que, à leur avis, certaines arrestations de la population civile étaient liées à la volonté des combattants des bataillons des volontaires de s'emparer des biens des détenus. A titre d'exemple, selon un habitant de la ville de Lyssytchansk, arrêté par le combattant du 2^e bataillon à destination spéciale « Donbass » de la Garde nationale de l'Ukraine, les raisons de son arrestation étaient le soupçon du séparatisme et du soutien aux forces armées illégales de la « RPL », mais aussi le désir de s'emparer de sa voiture. Le soupçon du séparatisme se basait, en particulier, sur le fait qu'un ruban de Saint-Georges (un des symboles des combattants pro-russes) était accroché au rétroviseur de sa voiture.

Situation actuelle avec les bataillons des volontaires ukrainiens

A présent, les principales unités des volontaires ont été licenciées ou intégrées au corps des Forces Armées de l'Ukraine et de la Police nationale ; leur nombre a considérablement diminué vu la fin de la phase active des opérations de guerre. On mène les enquêtes en réponse aux requêtes des citoyens ayant souffert des actions

illégales des combattants des bataillons des volontaires. La plupart des enquêtes de ce genre sont menées par le Parquet militaire. Ainsi, par exemple, pour octobre 2016 la cour de l'arrondissement Obolonsky de la ville de Kiev mène le procès pénal concernant les 12 combattants de la compagnie de milice de patrouille à destination spéciale « Tornado » dont une partie sont accusés de crimes prévus par l'Article 127 du Code pénal de l'Ukraine (utilisation des tortures). L'audience se fait à huis clos.

Actuellement, un des principaux problèmes auxquels ont fait face les anciens combattants des bataillons des volontaires non enregistrés officiellement dans les unités militaires, c'est l'absence du statut juridique leur permettant de recevoir des aides sociales et d'autres formes du soutien social (indemnités, aide médicale et psychologique etc.).

Un grand nombre de problèmes est lié à l'adaptation à la vie quotidienne et la réhabilitation des anciens combattants. Particulièrement, ce sont :

- les difficultés dans la recherche d'emploi liées à un grand taux de chômage dans la région ;
- la tendance prononcée à la violence ;
- l'alcoolisme ;
- l'instabilité avec le logement (surtout dans les cas où les militaires ont dû quitter avec leurs familles les zones des opérations de guerre ou les territoires temporairement sortis du contrôle des autorités ukrainiennes) ;
- l'aggravation de l'état de santé lors du service militaire (l'hépatite y compris) ;
- les problèmes au sein de la famille (la famille attend son « héros » qui sait résoudre tous les problèmes, tandis que le combattant cherche la compréhension de son état difficile).

L'instruction inefficace des crimes liés au conflit armé

Les membres du groupe de suivi ont enregistré de tels cas d'instruction inefficace des meurtres

prémédités, du recours aux tortures, de détention illégale et d'enlèvement des personnes liés au conflit armé :

Dmitriy Chabratskiy

Combattant du 24^e bataillon d'assaut détaché « Aïdar » (les Forces Armées de l'Ukraine) est décédé le 26 mars 2015 à la base du bataillon dans la ville de Lyssytchansk (région de Lougansk).

Lors de la rencontre qui a eu lieu le 18 octobre 2016 dans la ville de Privolié (région de Lougansk), les parents de Dmitriy ont dit qu'ils avaient suffisamment de preuves indiquant que leur fils avait été tué par ses compagnons d'armes. D'après la version des parents, à l'origine du meurtre était un conflit entre Dmitriy et le commandant de la compagnie Igor Radtchenko (indicatif d'appel radio « Roubezkh ») et son adjoint Andrey Yakovtchouk (indicatif d'appel radio « Yacha »). Il paraît que le conflit est apparu suite à de nombreux abus et violations de la loi de la part des militaires mentionnés (enlèvement des personnes et leurs tortures, contrebande, coopération avec le service de renseignement de l'ennemi), dont Dmitriy a témoigné aux employés du Service de sécurité de l'Ukraine.

L'affaire pénale concernant le décès de Dmitriy a été ouverte en vertu de l'article 115 du Code pénal de l'Ukraine (meurtre prémédité). Toutefois, lors de l'enquête préliminaire, la police a fait la conclusion que Dmitriy s'était suicidé (il a tiré sur la boucle de la grenade F-1 qu'il portait dans sa main gauche tout en tirant de son fusil d'assaut AKS-74 sur son menton, ce qui a entraîné l'explosion de la grenade et a mené à sa mort).³⁸ Le 30 mars 2016, l'affaire pénale a été clôturée.

Le 30 juin 2016, le juge d'instruction de la Cour municipale de la ville de Lyssytchansk dans la région de Lougansk a satisfait la demande des parents de Dmitriy et a annulé la décision de l'investigateur de clore l'affaire pénale en envoyant le dossier au procureur militaire de la garnison de Lougansk pour l'organisation de l'enquête préliminaire. Cette décision a été prise par le juge d'instruction eu égard à l'insuffisance des renseignements dans l'enquête préliminaire, en particulier, l'absence d'interrogatoire d'Igor Radtchenko (commandant de la compagnie), les différences significatives dans les dépositions des deux témoins interrogés auparavant qui n'étaient pas éliminées (examinées) en cours de l'enquête, l'absence de la conclusion de l'expertise technique en matière d'explosion prescrite par l'investigateur etc.

Malgré tout, d'après les parents de Dmitriy, au moment de la visite de la mission de surveillance, les lacunes dans

l'enquête préliminaire n'ont pas été comblées par la police, la version de meurtre prémédité de leur fils n'était pas dûment examinée. La police, comme avant, continue à défendre la seule version des événements, celle du suicide.

Les parents et les défenseurs des droits de l'homme locaux croient que la raison de l'enquête aussi inefficace réside dans l'influence considérable des meurtriers présumés et de leurs protecteurs faisant partie de l'élite politique locale sur les organismes chargés de l'exécution de la loi dans la région.

Vitaliy Dobrozhan

Vitaliy Dobrozhan, figure publique et volontaire, a été enlevé de son domicile à Roubeznoé (région de Lougansk) sous les yeux de sa femme et de sa fille enceinte par les représentants des forces armées illégales de la « RPL » le 1 juin 2014 et a été détenu illégalement pendant 20 jours dans l'ancien local du Service de sécurité de l'Ukraine dans la ville de Lougansk.

La rencontre avec Vitaliy a eu lieu le 19 octobre 2016 dans la ville de Roubeznoé (région de Lougansk). Lors de cette rencontre Vitaliy a indiqué qu'il s'était fait arrêter en raison de son activité publique, en particulier, la direction d'une organisation publique pour les enfants à visée patriotique et les inculpations de formation des saboteurs parmi les



³⁸ La description de l'accident se fait en conformité avec le texte de la décision de l'investigateur de clore l'affaire pénale.

enfants, membres de l'organisation. Pendant la détention il a été à plusieurs reprises torturé, traité de manière inhumaine et dégradante (imitation d'exécution, incision des oreilles, voies de fait constantes à l'origine des fractures des côtes, incisions profondes sur les jambes, extinction de cigarettes sur le corps etc.).

Selon Vitaliy, juste après son enlèvement, sa femme s'est adressée aux organismes chargés de l'exécution de la loi dans la ville de Roubeznoé, l'affaire pénale a été ouverte. En même temps, en deux ans et demi, il n'a été interrogé qu'une seule fois, tout de suite après sa libération des lieux de détention illégaux. Malgré le fait que Vitaliy, selon lui, sait exactement qui avait organisé son enlèvement, ce qu'il avait, à maintes reprises, communiqué à la police, aucune autre mesure d'instruction avec sa participation n'a été mise en place. De fait, l'enquête sur son affaire, sous la juridiction de la police de Roubeznoé, n'est pas menée.

Yaroslav Malantchouk

Yaroslav Malantchouk, figure publique et militant politique, a été enlevé dans la ville de Konstantinovka (région de Donetsk) par les représentants des forces armées illégales de la « RPD » le 29 avril 2014 et a été détenu illégalement dans le local du Service de sécurité de l'Ukraine dans la ville de Slaviansk (région de Donetsk) et dans le local d'isolement temporaire. La durée totale de détention illégale était de 67 jours (jusqu'à la date de la reprise du contrôle de la ville par les troupes gouvernementales).

Lors de la rencontre avec Yaroslav qui a eu lieu le 21 octobre 2016 dans la ville de Konstantinovka (région de Donetsk), il a indiqué qu'il ignorait la vraie raison de sa détention. Il suppose que son enlèvement était lié à son activité publique et sa position pro-ukrainienne active. Pendant sa détention illégale il a été à plusieurs reprises torturé (ponctions de la cavité abdominale et des pieds par un tire-pointe, fracture des côtes, incisions des doigts). Par ailleurs, il a été forcé de travailler (équipement des abris).

Selon Yaroslav, l'instruction de son affaire par la police n'est pas efficace. Il n'y a pas de résultats d'investigation. La police ne vérifie pas dûment toutes les dépositions. En particulier, juste après son enlèvement les combattants l'ont amené dans le local de la milice de Konstantinovka (à cette époque, la ville a été contrôlée par les forces armées illégales), les employés de la milice s'y trouvaient en ce moment-là. A ce jour, on n'a toujours pas présenté à l'éprouvé les photos des employés de la milice au service ce jour-là pour leur identification.

Aleksandr Belokobylskiy

Le journaliste Aleksandr Belokobylskiy s'est fait arrêter par les représentants des forces armées illégales de la « RPL » le 13 septembre 2014 en traversant le point-frontière sur le territoire contrôlé par la « RPL ». Il a été détenu illégalement pendant 13 jours « par l'organe d'enquête du bureau de commandant du Ministère de défense de la RPL » au sous-sol du « bureau de commandant » (bâtiment occupé du Conseil régional Zhovtneviy dans la ville de Lougansk) et celui de la « Maison du gouvernement » (bâtiment de l'Administration d'Etat dans la région de Lougansk).

Lors de la rencontre avec Aleksandr le 17 octobre 2016 dans la ville de Kharkov, il a indiqué qu'il s'était présenté comme journaliste en traversant le poste-frontière et s'était fait arrêter pour cette raison-là. D'après lui, pendant son emprisonnement dans les lieux de détention illégaux, il n'a pas connu de contraintes physiques, mais les conditions de détention étaient assez mauvaises. Ceci dit, il était à plusieurs reprises contraint au travail forcé.

L'instruction de son affaire par la police ne se fait pratiquement pas. Depuis sa mise en liberté, il a été une fois interrogé en qualité de victime.

Nikolaï Zinkine

Retraité, habitant de la ville de Lyssytchansk (région de Lougansk), Nikolaï Zinkine s'est fait arrêter en présence de sa femme à son domicile par les agents militaires du bataillon « Donbass » (2^e bataillon à destination spéciale « Donbass » de la Garde nationale de l'Ukraine) le 24 juillet 2014 et a été détenu 12 heures environ dans le local du département municipal de la police de Lyssytchansk.

Lors de la rencontre qui a eu lieu le 18 octobre 2016 dans la ville de Lyssytchansk (région de Lougansk), Nikolaï a indiqué que les principales raisons de son arrestation étaient le soupçon du séparatisme ou du soutien apporté aux forces armées illégales de la « RPL », mais aussi le désir de s'emparer de sa voiture. D'après Nikolaï, son arrestation était accompagnée de menaces d'utiliser les armes à feu, d'utilisation de la force physique injustifiée (coups de crosse sur la tête) et du traitement dégradant. De plus, sa voiture était confisquée.

Nikolaï a été libéré le même jour, mais on ne lui a pas rendu sa voiture. La police a ouvert l'enquête pénale à sa demande. En février 2016, sa voiture a été localisée, elle était sérieusement endommagée.

Nikolaï est certain de connaître la personne ayant organisé sa détention. De son côté, cette personne confirme quasi complètement les dépositions de la victime concernant les circonstances de l'arrestation de Zinkine. Malgré cela, le Parquet militaire de la garnison de Lougansk n'informe pas le coupable présumé du soupçon de la commission du crime et ne saisit pas les tribunaux. Voilà pourquoi Nikolaï trouve l'instruction de son affaire inefficace.

Les problèmes après la phase active des opérations de guerre.

Situation actuelle

Problèmes avec les autorités locales

Les anciens combattants, les victimes de détention dans les lieux de détention illégaux, les militants locaux et les volontaires trouvent problématique que le personnel du parquet, des tribunaux, de la police et de l'administration n'ait pas changé après la reprise du contrôle sur les territoires. Par conséquent, d'après les interviewés³⁹, les personnes qui avaient soutenu les forces armées illégales restent au pouvoir.

Les personnes que nos observateurs ont interviewées indiquent que la population, et surtout les anciens combattants des forces armées des volontaires et les victimes de violence de la part des forces armées illégales ne font pas confiance au pouvoir, ne sentent pas leur soutien et ne pensent pas que les autorités représentent leurs intérêts.

Qui plus est, les cadres de la fonction publique locale sont perçus comme les « adeptes de l'ancien style », corrompus, poursuivant le but de l'enrichissement personnel et suivant dans leur activité les intérêts personnels et corporatifs au lieu des normes législatives. Les personnes interviewées se plaignent que les autorités n'enquêtent que sur les cas de petite délinquance, mais ne fassent rien avec la corruption systématique, le trafic de drogue, la contrebande et d'autres crimes graves.

Dans certaines localités, quelques personnes et organisations civiles comblent les lacunes créées par l'activité insuffisante du pouvoir municipal.⁴⁰ Les anciennes

39 Ville de Toretsk, ville de Konstantinovka (région de Donetsk), ville de Starobelsk (région de Lougansk).

40 Ville de Starobelsk (région de Lougansk).



victimes de violence illégale deviennent volontaires d'action sociale, les militants civils offrent une assistance juridique et les anciens combattants organisent des ONG pour le soutien général aux communautés locales. Par exemple, les anciens volontaires du bataillon « Aïdar » dans la ville de Starobelsk de la région de Lougansk continuent à mener une activité publique et politique active, y compris, dans les rangs des organes du contrôle public, les sections locales des partis politiques et d'organisations civiles.

Problèmes de la santé publique

Selon certaines personnes interviewées, après leur mise en liberté des lieux de détention illégaux, elles ont reçu le soutien uniquement de la part des représentants de la société civile. Les enquêtés parlent du soutien psychologique insuffisant et du manque de programmes de réhabilitation municipaux et nationaux pour les anciens combattants et les victimes de violence souffrant du stress post-traumatique.

Dans les zones proches de la ligne de démarcation, le stress permanent dû au feu prolongé provoque les problèmes de santé. Parmi les problèmes les plus fréquents, les interviewés ont mentionné l'insomnie, les attaques de panique, les maladies nerveuses et cardio-vasculaires.⁴¹

Les locaux parlent des problèmes avec les combattants en état d'ivresse et du sentiment d'insécurité devant la violence des militaires. Un des interviewés a été arrêté et battu par les soldats ukrainiens en août 2015, sur le chemin au magasin d'alimentation local.⁴² Les interviewés ont peur d'interpeller les organes officiels et porter plainte contre la violence de la part des soldats compte tenu des actes de châtement supposés.

Destructions et pertes matérielles

À ce jour, les routes sont en mauvais état, un grand nombre de maisons privées, d'usines et de fabriques sont détruites suite aux opérations de guerre, mais aussi à cause du déclin économique dans la région avant le début du conflit. Certains habitants dont les maisons ont été détruites par le feu ont perçu des indemnités de la part des organisations caritatives. Le manque de biens sociaux et du soutien de l'État, la perception paternaliste du rôle de l'État, le faible niveau du développement de l'initiative privée dans les communautés locales aggravent la situation. Les couches sociales les plus vulnérables (retraités, mères qui élèvent les enfants seules) souffrent le plus.

41 Interview 161023_003.

42 Interview ZOOM0052.

Problèmes sociaux

Les problèmes sociaux qui découlent de la guerre – isolation, dépression, violence domestique, divorces et alcoolisme – concernant non seulement les personnes qui ont souffert de violence mais aussi les membres de leurs familles et leurs amis. Les conséquences physiques et psychologiques des tortures et de la détention dans les lieux d'incarcération illégaux peuvent provoquer les changements de la personnalité. Le traumatisme, la peur ou la dépression influent considérablement sur la vie sociale. Les gens ont des difficultés pour s'intégrer dans la société sans soutien professionnel. D'autant plus que souvent les amis ou les membres de la famille ne comprennent pas les choses vécues et les besoins des anciens détenus.

Les problèmes sociaux peuvent résulter de la participation aux opérations de guerre. Les soldats rentrés du front se sont habitués à une autre réalité, un autre mode d'action, un autre comportement social. Selon l'organisation qui travaille avec les anciens militaires, une fois rentrés, les soldats font face aux attentes exagérées de la part des membres de leurs familles : les femmes se focalisent sur leurs souffrances et attendent de leurs maris une prise de responsabilité totale et la solution de tous les problèmes.⁴³

En outre, les liens sociaux stables ont été violés ou modifiés suite au relogement de la population à l'intérieur du pays et des pertes matérielles. Une interviewée qui fait partie des personnes relogées et qui a été arrêtée et torturée a dit que sa famille ne l'avait pas soutenue après sa libération de l'emprisonnement des séparatistes et continuait de l'accuser des pertes matérielles subies par la famille du fait de la confiscation des biens par les représentants des forces armées illégales.⁴⁴

Problèmes à la ligne de démarcation

La liberté de circulation est limitée dans les villages proches de la ligne de démarcation. Le cas de figure susmentionné concernant le jeune homme qui s'est fait arrêter sur le chemin au magasin d'alimentation et qui, se méfiant de violence, va depuis dans un autre magasin, éloigné de plusieurs kilomètres, ne fait pas l'exception. Les parents ne laissent pas leurs enfants jouer à l'extérieur de la maison ou de la cour. En plus, les feux se renforçant la nuit, les habitants préfèrent ne pas quitter leur domicile, mettent les rideaux aux fenêtres et n'allument pas la lumière.⁴⁵

D'après les interviewés, les cas de prostitution et de transmission des maladies infectieuses sexuellement transmissibles se sont répandus sur les territoires proches de la ligne de démarcation.⁴⁶ Bien que les membres de la mission de surveillance n'aient pas été informés des cas de prostitution forcée, la situation sociale générale et le taux élevé de chômage créent des conditions propices à la prostitution comme moyen de survie.

Dans les localités proches de la ligne de démarcation, les militaires ne ressentent pas souvent le soutien au niveau voulu et l'attitude positive envers eux de la part de la population civile, et ils perçoivent l'opinion publique comme étant assez pro-séparatiste. Dans une des localités visitées par les observateurs, les civils se plaignaient d'être qualifiés de « séparatistes » par les militaires et de ne pas sentir de respect de leur part, bien au contraire, ils se sentent menacés par les militaires.⁴⁷ Les personnes interrogées affirment que tous les tirs sur le village se font des postes de surveillance ukrainiens.⁴⁸ Il est toutefois difficile d'identifier la source réelle des tirs.

Commémoration

Dans les régions visitées par les observateurs il n'y avait que quelques lieux de recueillement organisés par l'État. Aucun lieu de détention illégal n'avait de plaque commémorative avec l'indication que c'était un lieu de violence. Il est vraisemblable que le conflit et le clivage politique de la société compliquent les initiatives sociales de commémoration, surtout dans les régions proches de la ligne de démarcation.

Un des lieux de mémoire visités par les observateurs, c'était le mur de mémoire des habitants locaux décédés à Maïdan et des combattants de la ville de Dniepr disparus dans la zone de l'OAT. Le concept de ce lieu de recueillement réunit les efforts publics et individuels. La ville avait installé un long stand muni de support pour les fleurs et les bougies. Les gens y ont eux-mêmes apporté les objets de mémoire, les photos des membres de famille, des amis ou des compagnons de guerre. Les photos, ou plutôt les compilations des photos, des lettres et d'autres objets donnent l'impression de mémoire individuelle et collective. Les observateurs ont aussi vu les autels avec les photos, les drapeaux ukrainiens et les objets religieux dans les maisons privées, le bureau d'un journal local et une papeterie.

43 Interview 161017_002.

44 *Ibid.*

45 D'après les interviewés, dans la localité Youzhnoé, région de Donetsk.

46 Ville de Toretsk (région de Donetsk).

47 D'après les interviewés dans la ville de Toretsk (région de Donetsk).

48 Interview 161022_005.

Recommandations à l'issue de la mission de surveillance

À l'État ukrainien

- Assurer la protection juridique des militaires des bataillons des volontaires non enregistrés officiellement, développer le mécanisme leur permettant de recevoir des garanties sociales et juridiques au même titre que les combattants officiels ;
- Développer le programme de réhabilitation sociale et psychologique des anciens militaires, y compris en utilisant l'expérience des organisations civiles qui agissent dans ce domaine ;
- Reconnaître la responsabilité de l'État pour les actions illégales des militaires des bataillons des volontaires et allouer les indemnités compensatoires légitimes aux personnes reconnues par la cour de victimes de telles actions ;
- Mener une enquête efficace des cas de coopération (ou d'inaction criminelle) du personnel des organismes chargés de l'exécution de la loi dans la création des lieux de détention illégaux et le recours à la violence sur les territoires ayant été contrôlés par les forces armées illégales ;
- Développer et mettre en œuvre des programmes de formation pour le Service de sécurité de l'Ukraine, les Forces Armées de l'Ukraine, la Police nationale sur le traitement des détenus et des prisonniers et le respect de leurs droits ;



- Procéder à l'examen des fonctionnaires du niveau local sur le territoire des régions de Donetsk et de Lougansk contrôlés par l'Ukraine ;
- Créer et mettre en place au niveau local et national les programmes de réhabilitation psychologique, du traitement des traumatismes pour les victimes de violence, y compris pour les anciens détenus et membres de leurs familles ;
- Mettre en place les programmes du soutien économique de la région afin de restaurer l'infrastructure et de lutter contre le chômage ;
- Créer une plateforme pour le dialogue entre les criminels et les victimes dans le but d'apaiser le sentiment de vengeance et d'apporter une nouvelle perspective à l'existence commune des gens, indépendamment de leurs opinions politiques et affiliations ;
- Examiner à l'audience publique l'affaire pénale concernant les 12 anciens combattants de la compagnie de milice de patrouille à destination spéciale « Tornado », dont l'instruction se fait à présent par la cour de l'arrondissement Obolonsky de Kiev, ainsi que d'autres affaires avec la participation des combattants des bataillons des volontaires ukrainiens. Examiner à huis clos uniquement les épisodes qualifiés de crimes contre la liberté sexuelle et l'intégrité sexuelle de l'individu.⁴⁹
- Il incombe aux procureurs, responsables du suivi du respect de la loi lors des procédures d'instruction préliminaire sous forme de directives procédurales aux instructions liées aux meurtres prémédités, tortures, détention illégale ou enlèvement des gens dans la zone du conflit armé, d'assurer l'instruction efficace des crimes commis tout en usant du pouvoir qui leur est attribué par le Code de procédure pénale ukrainien.

Aux organisations internationales qui ont l'accès aux territoires non-contrôlés par les autorités ukrainiennes

- Garantir le contrôle international efficace du respect des droits de l'homme dans les lieux de détention illégaux sur les territoires non-contrôlés par l'Ukraine ;
- Garantir la recherche des personnes coupables de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité qui se trouvent sur le territoire de la Fédération de Russie dans le but de leur poursuite.
- Soutien européen au monitoring efficace du respect des droits de l'homme en Ukraine de l'Est

⁴⁹ A présent, l'examen de toute l'affaire se fait à huis clos. Pourtant, seulement 3 inculpés des 12 sont accusés, à côtés d'autres crimes, de crimes contre la liberté sexuelle et l'intégrité sexuelle de l'individu.

European Support for the Effective Monitoring of Human Rights in Eastern Ukraine

Ce rapport a été préparé dans le cadre du projet « Soutien européen au monitoring efficace du respect des droits de l'homme en Ukraine de l'Est », réalisé par l'Échange russo-allemand (DRA e.V.) avec le soutien du Ministère des Affaires Étrangères de la République fédérale d'Allemagne. En 2016, trois visites de surveillance ont été faites, consacrées à la situation de la population civile sur le territoire des régions de Donetsk et de Lougansk. Pour chaque visite on a formé son propre groupe de suivi international, à l'issue de chaque séjour des rapports indépendants ont été rédigés. Ce rapport présente les résultats de la deuxième mission de surveillance qui s'est déroulée du 17 au 23 octobre 2016 dans certaines localités des régions de Lougansk et de Donetsk.

L'objectif principal du projet « Soutien européen au monitoring efficace du respect des droits de l'homme en Ukraine de l'Est », c'est la documentation systématique et conséquente de la situation de la population civile, la violation des droits de l'homme et des droits humanitaires en Ukraine de l'Est. Une partie importante du projet est consacrée à la mise en place d'un réseau des organisations de défense des droits de l'homme européen participant au monitoring international, ce qui doit contribuer à la transmission de l'information détaillée et impartiale au large public au sujet de la situation autour du conflit en Ukraine de l'Est.

Le travail sur ce projet se base sur la conviction que la documentation de la situation réelle de violation des droits de l'homme devrait permettre de cesser la violence et servir de signal aux violateurs de ces droits pour qu'ils ne comptent pas sur l'impunité. Le monitoring européen de violation des droits de l'homme en Ukraine de l'Est, c'est une contribution au rapprochement de la paix et à la possibilité de réconciliation dans l'avenir.

Le projet est réalisé par les organisations non-gouvernementales suivantes : en Ukraine – Est - SOS (<http://vostok-sos.org>), Centre d'initiatives civiles de l'Ukraine de l'Est (<http://totalaction.org.ua>), Centre régional de défense des droits de l'homme de Lougansk « Alternativa », en Pologne – Fondation Helsinki pour les droits de l'homme (www.hfhr.pl), en Allemagne – DRA e.V. (www.austausch.org).

Ce rapport et d'autres informations concernant la situation de la population civile et les droits de l'homme en Ukraine de l'Est sont disponibles en ligne sur www.civicmonitoring.org.